

# CORRIGÉ

Par Frédéric Larchevêque, professeur de chaire supérieure au lycée Jules Michelet, à Vanves.

## PREMIÈRE PARTIE : NOTE DE SYNTHÈSE

À partir du dossier documentaire suivant, vous ferez une note de synthèse de 500 mots environ (à plus ou moins 10 %) **sur les effets d'une guerre commerciale**.

### I. Découverte de l'ensemble documentaire

L'ensemble documentaire comporte 4 documents dont 4 textes et 2 graphiques pour un total de 2 860 mots environ, titres et sources des documents compris.

Comme chaque année, la consigne indique l'objet de la note à rédiger. Il s'agissait cette année de concevoir une note sur « **les effets d'une guerre commerciale** ».

### L'importance du titre de l'ensemble documentaire

La consigne du sujet constitue la première information sur l'objet de la note à rédiger. Cette année, le thème abordé était donc celui des effets d'une guerre commerciale. A priori le rapprochement avec la notion de protectionnisme tarifaire devait être fait immédiatement tant les deux notions sont liées et l'actualité de l'année riche en événements. La difficulté ne se situait donc pas au niveau de la définition de la notion centrale, mais plutôt sur



le recensement des « effets » probables au cas où une véritable guerre commerciale venait à se généraliser. Lors de la première lecture, l'attention portée à la consigne facilite l'identification de la problématique et permet de sélectionner plus rapidement les principaux répertoires d'idées.

### **L'importance de la première lecture de l'ensemble documentaire**

*Lors de la découverte de l'ensemble documentaire, il convient d'éviter le piège d'une lecture trop analytique. Cette première lecture doit permettre de préciser l'objet de la note et d'identifier les principaux répertoires d'idées. Il ne s'agit donc pas d'essayer de tout relever, de tout comprendre, mais de sélectionner le sens général de ce que chaque document apporte comme information principale.*

Le **premier document (Quels effets d'une guerre commerciale généralisée ?)** expose les conséquences que pourrait avoir sur la croissance une escalade des tarifs douaniers dans le monde. Il s'agit de présenter différentes hypothèses (augmentation des droits de douane plus ou moins forte, guerre commerciale limitée ou totale) et les résultats obtenus en faisant « tourner » deux types de modèles macroéconomiques, des modèles de long terme (nouveaux modèles quantitatifs de commerce) et des modèles de court-moyen terme.

Les modèles de long terme ont tendance à sous estimer les effets de court-moyen terme, dans la mesure où ces modèles mesurent les effets sur les pertes de trafic et de croissance induites à terme une fois les ajustements sur les différents marchés effectués. Or, dans le court et moyen terme, le protectionnisme produit des chocs macroéconomiques d'offre et de demande importants sur les marchés des biens de consommation et intermédiaires ainsi que sur les marchés du travail et financiers.

L'intensité de ce choc macroéconomique protectionniste varie selon plusieurs facteurs (taille de l'économie du pays, degré d'ouverture, intégration aux chaînes de valeur mondiales).

Le **second document (Quel serait le coût d'une guerre commerciale mondiale ?)** explique les événements qui peuvent faire craindre une escalade protectionniste dans le monde (mesures unilatérales des États-Unis puis premières mesures de rétorsion) et justifie les travaux de recherche des économistes sur les effets d'une escalade des mesures protectionnistes « à l'ensemble des biens et des partenaires commerciaux ».

Ce second document vient renforcer et compléter les informations du premier en reprenant la distinction effets de long terme et de court et moyen terme d'un scénario protectionniste.

Les enseignements des modèles quantitatifs de commerce en équilibre général sont résumés (publication de Paul Krugman, étude du conseil d'analyse économique). Une guerre commerciale aurait à long terme un impact négatif sur le PIB mondial de l'ordre à 2 à 4 % de PIB mondial selon les scénarios.

Les modèles macroéconomiques en économie ouverte distinguent à court-moyen terme des effets directs et indirects d'une progression forte des droits de douane. Les différents canaux de transmission à la croissance d'un choc protectionniste sont de nouveau décrits avec précision.

### **Le document 3 (Les guerres commerciales ne font que des vaincus)**

rend compte de la stratégie américaine et des risques importants que cette stratégie fait courir, à l'économie mondiale d'une part, mais également à l'économie des États-Unis d'autre part. En effet, l'extension des chaînes de valeur mondiales (CVM) peut justifier la priorité américaine de taxer les biens intermédiaires (aluminium, acier). L'intérêt est double, satisfaire des intérêts électoraux immédiats et mettre la pression sur les partenaires commerciaux pour obtenir des concessions rapides de leur part. Mais, à moyen terme, la hausse des prix des produits semi-finis va se répercuter sur les prix des produits finis de consommation et de production, entraînant des chocs négatifs sur la production et un risque accru de délocalisations (Harley-Davidson). D'où l'idée d'un jeu dangereux joué par les États-Unis !

### **Le document 4 (Guerre commerciale : et si Trump avait raison ?)**

complète d'une certaine façon le document précédent en relevant que la stratégie agressive américaine de l'administration américaine aurait permis de faire bouger les lignes sur plusieurs dossiers, régulièrement sources de tensions entre l'UE, la Chine et les États-Unis : les subventions déloyales aux entreprises, les transferts injustes de technologies et le statut des pays émergents au regard des règles de l'OMC.

### **Bien identifier l'objet de la note de synthèse en s'appuyant sur le titre de l'ensemble documentaire**

*Cette lecture « découverte » permet de mieux définir l'objet de la note de synthèse. Rappelons que s'il n'est pas obligatoire de ne poser qu'une seule question, il est important de reformuler la consigne pour bien préciser sur quoi va porter sa note. Il convient d'être très précis sur ce point et pour cela faire comme si le lecteur (le correcteur) avait besoin de ce compte rendu fidèle et objectif pour s'informer et prendre position de façon argumentée. Depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, l'administration américaine agit de plus en plus en rupture totale avec les règles du jeu de l'OMC. Concrètement, elle multiplie les menaces d'augmentation des tarifs douaniers, passe parfois à l'acte, si bien que les partenaires commerciaux comme la Chine ripostent. Le scénario d'une forte hausse moyenne des tarifs douaniers pratiqués dans le monde ne peut donc être écarté.*

Sur cette base, nous pouvons reformuler la consigne de la façon suivante :

**Dans l'hypothèse d'une escalade protectionniste, quels sont les enseignements des modèles économiques sur les effets à court-moyen et long terme d'un protectionnisme mondial ? Toutes les nations et zones commerciales risquent-elles d'être affectées de la même façon ?**

### **L'ensemble documentaire dans le programme**

L'ensemble documentaire portait à titre principal sur le module I, Introduction au fonctionnement de l'économie et II, Conditions et finalités de la croissance.

## Les principaux points du programme abordés

### Module I – Introduction au fonctionnement de l'économie

1.1 Les composants et les relations du système économique : les acteurs, les flux

1.1.1 Les agents économiques

1.2 Le fonctionnement de l'économie de marché

1.2.3 Les structures de marché et les stratégies des firmes

### Module II – Conditions et finalités de la croissance

2.1 Les facteurs de production

2.1.3 Le progrès technique

## II. Les critères d'évaluation de la note de synthèse

### Respecter les trois exigences fondamentales énoncées dans le règlement de l'épreuve

- **La note de synthèse ne doit pas dépasser le nombre de mots indiqué dans la consigne, 500 mots à 10 % près en plus ou en moins.** La fourchette à respecter est donc comprise entre 450 et 550 mots. Il est obligatoire d'indiquer le nombre de mots utilisés au début ou à la fin de sa note de synthèse et ce de façon sincère. Si le jury n'exige pas un décompte aussi précis qu'en contraction de texte, il sanctionne lourdement les dépassements qui dénaturent l'exercice. Attention aussi aux notes de synthèse trop courtes, inférieures à 450 mots. Outre le fait de ne pas respecter le format de la note à rédiger, le candidat passe nécessairement sur de nombreuses idées importantes.
- **L'objectivité et la neutralité du propos (la synthèse n'est pas une dissertation qui cherche à convaincre d'une position personnelle) :** le candidat exprime exclusivement les idées de l'ensemble documentaire. Il n'ajoutera donc aucuns arguments ou exemples qui auraient pu être par exemple étudiés en classe. Par ailleurs, l'emploi du « je » ou du « nous », notamment pour annoncer le plan de sa note, est inutile, car la note de synthèse est un compte rendu impersonnel ;
- **La reformulation personnelle des idées et arguments relevés (la synthèse n'est pas un résumé) :** le candidat ne peut se contenter de reprendre des morceaux de phrase des textes sous la forme d'un « copier-coller » ou de paraphraser les documents. Par ailleurs, il ne saurait se contenter d'exprimer les idées dans l'ordre des documents. Il convient de sélectionner les idées principales, de les reformuler sans commettre de contresens.

Les compétences principales attendues d'une bonne copie :

- Le respect des règles de l'exercice : une courte introduction qui annonce l'objet de la note, un développement structuré en deux ou trois parties, une rapide conclusion sans répétition ni ouverture, une expression écrite soignée, tant du point de vue du respect des règles de grammaire et d'orthographe que de la syntaxe ;
- La détermination précise de l'objet de la note : on s'inspire du titre de l'ensemble documentaire que l'on précise à la première lecture ;

- Un recensement exact et une reformulation pertinente des idées de l'ensemble documentaire permettent d'évaluer la bonne compréhension des textes à travers l'absence d'oublis majeurs, l'absence de contresens ou de faux-sens et enfin l'emploi d'un vocabulaire adapté ;
- La production d'un agencement personnel et hiérarchisé des idées dans un plan cohérent et apparent. La note de synthèse doit avoir du sens pour constituer un compte rendu efficace de l'ensemble documentaire. De ce point de vue, la consigne de la note constitue une aide indispensable.

### Ces compétences sont évaluées à partir de certaines capacités :

- La capacité à prendre en compte le titre pour cerner efficacement l'objet de la note ;
- La capacité à identifier avec exactitude les idées principales (les principaux répertoires d'idées) de l'ensemble documentaire ;
- La capacité à hiérarchiser les idées en ne mettant donc pas sur le même plan celles qui sont essentielles et celles plus accessoires sur lesquelles on pourra passer pour rester dans le nombre de mots imparti ;
- La capacité à reformuler sans paraphrase les idées identifiées, notamment par un usage approprié du vocabulaire économique ;
- La capacité à proposer un plan cohérent, clairement annoncé de façon impersonnelle ;
- La capacité à organiser et à relier l'ensemble des idées sélectionnées en utilisant les connecteurs logiques.

### III. Proposition de corrigé de la note de synthèse sur les effets d'une guerre commerciale

La note proposée comprend 547 mots.

#### Introduction, rappel de méthode

Courte et précise, l'introduction remplit deux fonctions essentielles. Elle énonce d'abord avec précision le problème central soulevé dans l'ensemble documentaire, puis elle propose au lecteur un guide clair du plan de la note. L'introduction débute par une entrée en matière qui reprend une idée, un exemple, une donnée chiffrée en lien avec le problème abordé par l'ensemble documentaire.

La décision des États-Unis d'imposer des mesures tarifaires sur l'acier et l'aluminium porte une atteinte grave au multilatéralisme. La Chine ayant annoncé à son tour des mesures de rétorsion, les économistes cherchent à évaluer les effets économiques d'une forte augmentation des barrières tarifaires mondiales dans les années à venir.

#### Quels sont les enseignements des modèles économiques sur les effets à court-moyen et long terme d'un protectionnisme mondial ?

Les modèles concluent à une perte de revenu réel à long terme des nations (I). Toutefois, les effets de court et moyen terme du protectionnisme ne doivent pas être négligés (II).

**Le développement, rappel de méthode**

Le lecteur doit repérer aisément le plan choisi lorsqu'il découvrira votre note de synthèse. Il convient donc de l'organiser en deux ou trois parties clairement annoncées par une phrase courte. Le plan proposé correspond à un réagencement ordonné des idées qui permet de rendre compte avec exactitude de l'ensemble documentaire. Il est important que votre note de synthèse soit porteuse de sens.

**I. La perte de revenu réel à long terme des nations****A. La méthodologie des modèles quantitatifs de commerce d'équilibre général**

La mondialisation commerciale peut être appréhendée par le taux d'exportation qui atteint 30 % du PIB mondial et l'intégration de la production qui concerne entre 70 et 80 % du commerce mondial. L'idée est de modéliser la nouvelle orientation des flux commerciaux causée par une augmentation de 30 à 60 points de base des droits de douane pratiqués dans le monde, puis de quantifier les pertes de revenu réel correspondantes pour les différents pays.

**B. Les résultats convergents des études**

Dans ce contexte de forte intégration des chaînes de valeur mondiales, aucune nation ne sortirait gagnante d'une « guerre totale », correspondant à une hausse de 60 points des tarifs douaniers. Les trois grandes puissances, États-Unis, Chine et UE subiraient des pertes de PIB en volume très proches de l'ordre de 3 à 4 %. Mais les petits pays très ouverts comme l'Irlande ou la Corée pourraient perdre plus de 10 % de leur richesse. Et ces modèles négligent les déséquilibres de court et moyen terme puisqu'ils font l'hypothèse qu'à long terme, l'ensemble des marchés aura retrouvé l'équilibre.

**II. Les effets directs et indirects à court et moyen terme d'une guerre commerciale****A. Les effets directs du protectionnisme tarifaire**

Un relèvement des droits de douane crée un choc d'offre négatif dû au renchérissement du coût des produits importés par les entreprises et un choc de demande négatif expliqué par les pertes de pouvoir d'achat des consommateurs.

Il faut aussi tenir compte des pertes d'emploi dans les secteurs exportateurs, de la réaction de la politique monétaire aux tensions inflationnistes et du contexte d'incertitude qui réduit la dynamique de l'investissement. Selon un scénario de hausse de 10 points des droits de douane, le PIB mondial se contracterait de 0,7 % la première année, puis de 1 % la seconde.

## B. Les effets indirects

Le protectionnisme a aussi pour effet de réduire la croissance potentielle de l'économie mondiale. Ni l'emploi productif des ressources ni l'innovation ne sont encouragés. Ensuite, le climat d'incertitude accroît la prime de risque sur le coût du capital et réduit la demande d'investissement.

Le coût du protectionnisme pourrait au total atteindre de 1,5 à 2 % du PIB la première année selon le niveau de l'incertitude et de 2,2 à 2,9 % du PIB la seconde.

### Conclure, rappel de méthode

La conclusion de la note de synthèse doit être courte. Il n'est pas question, comme dans une dissertation, de faire le résumé des idées énoncées dans le développement ou bien encore de chercher à ouvrir des perspectives. Une bonne conclusion ne dépasse pas deux ou trois lignes et consiste à répondre, dans l'esprit de l'ensemble documentaire, au problème posé. Il peut être adroit d'utiliser une idée importante qui n'aura pas eu sa place dans le développement.

### Conclusion

La stratégie américaine repose sur l'obtention de concessions rapides. La méthode semble d'ailleurs donner quelques résultats. La Chine a accepté de libéraliser les investissements étrangers sur son territoire et de discuter du statut des pays émergents à l'OMC. Mais, à moyen terme les États-Unis prennent un risque économique important compte tenu de leur intégration aux chaînes de valeur mondiales.

## DEUXIÈME PARTIE : RÉFLEXION ARGUMENTÉE

Quelles sont les raisons du déficit de la balance commerciale de la France depuis 2005 ?

### Le sujet de réflexion argumentée dans le programme

Le sujet de cette session se situe dans la continuité de celui proposé l'année dernière qui était : l'épargne d'aujourd'hui est-elle l'investissement de demain. Il s'agit de répondre à une question précise que l'on peut reformuler ainsi : comment expliquer le déficit extérieur permanent de la France depuis 2005 ?

Pour traiter convenablement le sujet, il convenait de maîtriser la notion centrale de balance commerciale et d'avoir quelques connaissances sur les résultats du commerce extérieur de la France depuis le début des années 2000, autrement dit depuis son entrée dans la zone euro (1<sup>er</sup> janvier 1999). Concrètement, le sujet portait sur des connaissances relatives à deux modules du programme.

## Les principaux points du programme abordés

### Module I : « Introduction au fonctionnement de l'économie »

1.1 Les composants et les relations du système économique : les acteurs, les flux

1.1.2 Les grands équilibres macroéconomiques

#### Commentaires

L'importance de l'ouverture économique et financière d'une économie comme celle de la France doit être illustrée à partir de données statistiques.

### Module III : Internationalisation des économies

3.1 Le développement des échanges internationaux de biens et services

3.4 Les effets de la mondialisation sur les économies

#### Commentaires

Les déséquilibres commerciaux (...) seront intégrés à l'étude de ce module, en s'appuyant notamment sur la balance des paiements.

## Le sujet dans l'actualité économique

C'est une constante maintenant, le sujet de réflexion argumentée de l'Essec est connexe à l'ensemble documentaire à synthétiser et porte sur un débat économique contemporain. La note de synthèse portait sur les effets d'une guerre commerciale, et le sujet de réflexion argumentée sur les raisons du déficit de la balance commerciale française. Ce qui est en question dans les deux cas, c'est donc le commerce extérieur de marchandises. Toutefois, les questions abordées sont très différentes et il était impossible de traiter efficacement le sujet en s'appuyant sur les informations communiquées par l'ensemble documentaire. Il faut bien comprendre que seul un apprentissage régulier des notions du programme peut permettre de produire une solide réflexion argumentée sur les sujets proposés.

## L'analyse du libellé du sujet

C'est le préalable indispensable pour justifier son plan et préparer le rassemblement des arguments factuels et théoriques.

Comme vous disposez de très peu de temps, il convient d'identifier rapidement le ou les termes ou expressions clés du sujet, puis de travailler sur leur sens respectif.

Dans le cas présent, le libellé du sujet était formulé de façon interrogative et donc plus simple que certaines années. En effet, les sujets, « productivité et croissance » (session 2016) ou « fiscalité et compétitivité » (session 2014) imposaient une réflexion sur les relations d'interdépendance entre les termes du sujet et la nature de ces relations de complémentarité, d'opposition ou de causalité. Le plan est alors plus difficile à trouver alors même que la contrainte de temps est très forte dans cette épreuve d'économie et droit.

**Partir de définitions précises des notions :** beaucoup trop de candidats négligent ce travail de définition des concepts du libellé du sujet. C'est un grand tort, car la présence des définitions est obligatoire dans une introduction digne de ce nom. Par ailleurs, une réflexion sur les mots-clés, qui ne renvoie pas toujours au lexique de l'économie, permet de mieux identifier les idées utiles de son cours et de justifier son plan. Ici, il convenait de

<https://vertuprepas.com/>

définir même succinctement deux notions, le terme de raison et le concept économique de balance commerciale. Le terme « raison » n'est bien évidemment pas un terme économique, mais il était important de le définir pour circonscrire la question posée. Il renvoie aux explications d'un phénomène donné et suppose une analyse. Le terme a plusieurs synonymes, tels que cause, explication, mobile, pourquoi, argument.

Cet essai de définition signifie que le plan envisagé doit écarter tout ce qui concerne les remèdes, les solutions de politique économique au déficit commercial français. Il convenait donc logiquement d'imaginer un plan par types de raisons.

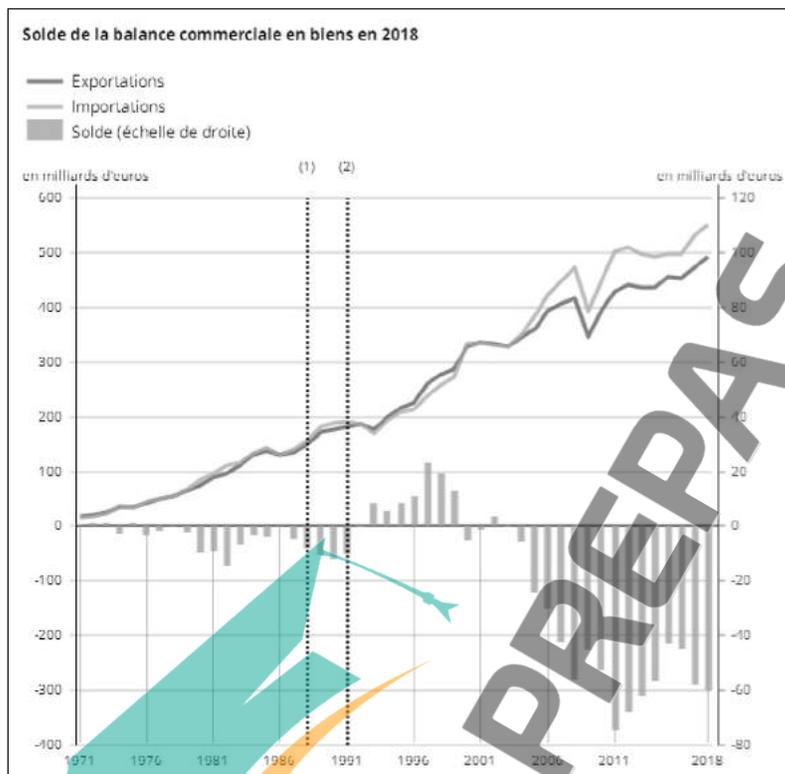
La notion de balance commerciale est, elle, une notion économique du programme. L'équilibre commercial est l'un des objectifs de politique économique du carré « magique » de Kaldor. La balance commerciale et le compte dans lequel sont enregistrées par les services des douanes les importations et les exportations de marchandises d'un pays avec le reste du monde. Le solde de la balance commerciale est donc la différence entre les importations et les exportations de biens. Le solde est équilibré lorsque les importations sont très proches des exportations, excédentaire lorsque les exportations dépassent sensiblement les importations et enfin déficitaire lorsque au contraire, les importations excèdent de façon sensible le montant des exportations. C'est donc le cas de la France depuis 2005, ce dont nous informe le libellé du sujet.

Les importations apparaissent en ressources des opérations sur biens et services avec le PIB et les exportations en emplois avec la consommation, les investissements et la variation des stocks. Aussi, le taux de croissance du PIB est soutenu par le dynamisme respectif des importations et des exportations. Ces dernières années, le commerce extérieur français a amputé la croissance du PIB, mais ce n'est plus le cas en 2018 en raison de la croissance plus soutenue des exportations.

**Le sujet est replacé dans un contexte temporel précis :  
« depuis 2005 ».**

On ne fait pas d'économie sans maîtriser un certain nombre d'ordres de grandeur, particulièrement les principaux agrégats macroéconomiques (PIB, taux de croissance du PIB, chômage et taux de chômage, indicateurs du poids de l'État et de l'état des finances publiques, inflation, etc.). Les indicateurs d'équilibre extérieur en font bien évidemment partie. Ainsi, la tendance déficitaire du solde commercial de la France devait être connue.

Le document ci-dessous de l'Insee montre bien ce déficit récurrent de la balance commerciale française depuis 2004 en réalité. Mais, c'est depuis 2005 que le déficit commercial atteint pour la première fois un niveau significatif (24 milliards d'euros). Depuis cette date, il s'est creusé pour atteindre son point le plus bas en 2011 à environ 74 milliards d'euros. S'il a été moins important ensuite, il s'est de nouveau creusé en 2017 et 2018 pour atteindre de nouveau plus de 60 milliards d'euros.



<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381430#graphique-Donnes>

Le déficit commercial français doit toutefois être relativisé. D'une part, il représente un pourcentage encore limité du PIB et d'autre part, il est partiellement compensé par les excédents des échanges de services et de revenus avec le reste du monde si bien que le déficit des transactions courantes qui mesure le besoin de financement vis-à-vis du reste du monde est modéré (moins de 1 % du PIB).

### Ne pas confondre le libellé du sujet et l'expression de la problématique

La question posée n'est pas la problématique ou la reformulation du sujet. En s'appuyant sur une bonne définition des termes du sujet et sur les connaissances induites, plusieurs questions pouvaient être posées. Nous en proposons quelques-unes pour marquer le champ des possibles et bien souligner qu'il n'existe pas de plan « attendu » de la part des correcteurs. Mais compte tenu du temps relativement court dont vous disposez pour rédiger votre réflexion argumentée, il n'est pas envisageable d'être exhaustif sur un sujet aussi vaste. Il convient de faire un choix clair. Nous proposons un exemple de traitement de ce sujet.

<https://vertuprepas.com/>

## Proposition de corrigé du sujet de réflexion argumentée

### Quelles sont les raisons du déficit de la balance commerciale de la France depuis 2005 ?

#### Rédiger l'introduction, quelques conseils de méthode

L'introduction sert à capter l'attention du correcteur. Elle doit donc être particulièrement soignée et montrer sa compréhension de la question posée. Sa construction est en quelque sorte un parcours imposé. Elle doit comporter :

- Une entrée en matière qui permet de situer la question dans son contexte. Une référence à l'actualité économique est souvent efficace ;
- Une définition relativement approfondie des termes et expressions clés du libellé du sujet ;
- Une reformulation de la question posée qui prend appui sur la réflexion sur les termes du sujet et leurs possibles liens logiques ;
- Une annonce du plan choisi en deux ou trois parties.

**Une entrée en matière** : le commerce extérieur de la France ampute régulièrement la croissance du PIB parce que les importations de biens progressent à un rythme plus soutenu que les exportations. Ainsi, depuis 2012, la France a perdu entre 0,1 et 0,5 point de croissance chaque année. Cette tendance s'est modestement inversée, en 2017 d'abord, année où le commerce extérieur a apporté 0,1 point de croissance et surtout en 2018 avec une contribution à la croissance de 0,6 point de PIB que l'on n'avait plus connue depuis une bonne vingtaine d'années. Ce résultat doit beaucoup au faible dynamisme de la demande intérieure et doit donc être interprété avec prudence, car la France continue à perdre des parts de marché à l'international et à accumuler les déficits commerciaux.

#### La définition du terme clé du sujet

Selon l'Insee, la balance commerciale est le compte qui retrace la valeur des biens exportés et importés (les services sont comptabilisés dans un compte spécifique). Pour calculer la balance commerciale, la comptabilité nationale procède à l'évaluation des importations et des exportations de biens à partir des statistiques fournies par l'administration des douanes. Si la valeur des exportations de biens d'un pays dépasse celle des importations, on dit que sa balance commerciale est excédentaire ; si les importations sont supérieures aux exportations, on parle de déficit commercial.

La France est dans cette situation depuis 2005, date à partir de laquelle l'économie française s'éloigne nettement de l'équilibre commercial. En effet, auparavant, la France enregistrait, soit de faibles excédents, soit de faibles déficits.

En effet, depuis 2006, les déficits moyens annuels dépassent les 40 milliards d'euros avec un pic en 2011 à près de 75 milliards d'euros.

La situation paraît d'autant plus alarmante que la France perd plus de parts de marché que les autres pays avancés dans le contexte de la montée en puissance des pays émergents. Ainsi, la France a perdu des parts de marché sur ses principaux marchés d'exportation, la zone euro et l'ensemble des pays de l'OCDE en général, au profit de l'Allemagne ou de pays comme l'Espagne et même le Portugal. Autre signe inquiétant, le taux de pénétration du

<https://vertuprepas.com/>

marché intérieur a fortement augmenté, signalant une incapacité croissante de l'offre nationale à répondre au surcroît de demande intérieure.

Par construction, un déficit commercial peut avoir pour origine une augmentation rapide des importations ou bien un affaiblissement de la capacité à exporter. La hausse des importations peut être le produit d'un décalage conjoncturel de la croissance de la demande intérieure, entretenue parfois par une politique de relance keynésienne. Dans ce cas, les excédents se réduisent et des déficits commerciaux peuvent apparaître. Mais, lorsque le déficit commercial s'explique par un affaiblissement de la capacité à exporter, c'est alors la compétitivité des entreprises et la capacité d'offre du pays qui sont en cause. Quel est le bon scénario pour la France ?

### Reformuler la question posée pour justifier un plan

Dans le cas de la France, le déficit commercial n'est pas plus de nature conjoncturelle qu'il ne peut s'expliquer par l'augmentation des prix des matières premières ou l'appréciation du taux de change de l'euro. Si c'était le cas, il ne serait pas devenu ce déséquilibre chronique qu'il est depuis 2005. La flambée des prix des matières premières avant la crise de 2008, puis en 2010-2011, ont certes contribué au déficit, mais sans le créer. Ce sont les échanges de produits industriels qui sont devenus déficitaires. Il est aussi arrivé qu'en France, comme en 1976 puis en 1981, on mette en œuvre des politiques keynésiennes de soutien à la croissance sans coordination avec nos principaux partenaires commerciaux. Il en a résulté à chaque fois, un fort creusement du déficit commercial. Mais, on ne peut pas expliquer nos déficits par un tel décalage conjoncturel entretenu de façon discrétionnaire<sup>1</sup>. Le déficit commercial français est donc devenu structurel et a tendance à se maintenir à un niveau élevé.

Quelles sont donc les principales causes structurelles des déficits commerciaux de la France ?

**Annonce du plan** : nous allons montrer dans une première partie que le déficit commercial s'explique par une compétitivité insuffisante des entreprises. Puis, nous montrerons que d'autres facteurs structurels plus profonds liés à l'affaiblissement du système productif expliquent cette accumulation de déficits commerciaux.

### **Le développement, quelques conseils de méthode**

Le développement doit bien entendu suivre votre plan tel qu'il a été annoncé à la fin de l'introduction. Il est préférable d'annoncer vos parties sous la forme de courtes phrases pour exprimer les idées principales que vous souhaitez développer. Mais le plus important est ailleurs, vos idées doivent reposer sur des arguments précis. Ceux-ci peuvent être des arguments théoriques tirés des enseignements de la science économique ou des arguments factuels tirés d'exemples de l'actualité économique, mais il ne s'agira jamais de simples arguments d'autorité, autrement dit d'affirmations gratuites non étayées et justifiées.

## **Partie I Un affaiblissement de la compétitivité des entreprises françaises exportatrices.**

La France cumule deux problèmes, une compétitivité coût et hors coût insuffisante qui l'enferme dans une spirale du déclin dont il est difficile de sortir.

### **A. Une maîtrise insuffisante de l'évolution des coûts de production**

Pour apprécier de façon objective la dégradation de la compétitivité coût de l'industrie française depuis le début des années 2000, il convient de considérer l'évolution des quatre catégories de coûts de production : le coût salarial, le prix des matières premières, notamment le coût de l'énergie, le prix des consommations intermédiaires, notamment le coût des services consommés par l'entreprise, et enfin, la fiscalité pesant sur la production. C'est donc à tort que les débats se focalisent sur l'évolution du seul coût du travail. Une note du conseil d'analyse économique établit que « seulement 23 % de la valeur des exportations sont imputables au coût du travail du secteur exportateur directement concerné », auxquels il convient d'ajouter toutefois le coût du travail des autres branches utilisées en consommations intermédiaires domestiques qui représente 21 % de la valeur des exportations.

Quoi qu'il en soit, l'économie française a cumulé plusieurs problèmes ces dernières années.

Le coût du travail en France est passé dans l'industrie et les services marchands de 24,00 euros de l'heure (salaire brut et charges employeurs comprises) en 2000 à 36 euros fin 2017, faisant de la France un pays plus cher que l'Allemagne (34 euros de l'heure en moyenne) et beaucoup plus cher que l'Italie (28 euros) ou le Royaume-Uni (26 euros). Cette dérive du coût salarial ne serait pas si grave si elle était justifiée par des gains de productivité élevés et par un niveau de gamme tel que des prix élevés seraient acceptés par les clients. Or, il n'en va pas ainsi. On observe en France une rigidité salariale plus forte que dans d'autres pays. Concrètement, les salaires ne fléchissent ni en période de crise économique ni lorsque le chômage augmente. La France est ainsi l'un des rares pays où les salaires ont progressé plus vite que la productivité du travail lors de la crise de 2008. Cette insuffisante flexibilité salariale s'explique par le fort dualisme du marché du travail (préférence pour la flexibilité quantitative externe) et par le caractère dégradé et très centralisé des relations sociales entre les représentants des salariés et des patrons. Par ailleurs, l'essentiel de la

<https://vertuprepas.com/>

production française est de moyenne gamme et expose l'industrie à une forte concurrence des pays à bas coût comme l'Espagne par exemple. La France souffre aussi de l'uniformité du coût du travail quel que soit le secteur de l'économie. Ainsi, le coût du travail dans l'industrie atteint 38 euros de l'heure en moyenne, juste derrière l'Allemagne avec 40 euros, mais il est nettement plus élevé dans les services (36,40 euros contre 31,50 euros en Allemagne). Or, les consommations intermédiaires représentent 56 % de la valeur exportée. Pour comprendre les problèmes de compétitivité coût de l'économie française, il faut donc s'intéresser au contenu en importations des exportations, autrement dit à l'optimisation des chaînes de valeur et à la maîtrise du coût des services. Or de ce point de vue, la France fait moins bien que l'Allemagne. Là où l'industrie allemande délocalise des modules dont l'assemblage est effectué en Allemagne pour préserver le « made in Germany », la France délocalise la fabrication d'unités de production entières comme Renault par exemple en Roumanie. La stratégie de compétitivité de l'Allemagne s'est donc en partie construite sur une baisse des coûts d'achat des services, surtout sur la période 1995-2007 avec la réforme du marché du travail et la création des mini-jobs. Il n'en a pas été ainsi en France où les prix des services ont continué à progresser au même rythme que dans l'industrie.

Si l'on ajoute à cela, des impôts sur la production plus élevés que dans les autres pays concurrents, on peut prendre la mesure des problèmes de compétitivité coût de l'industrie française.

## **B. Un manque de compétitivité hors coût qui enferme l'économie française dans un cercle vicieux**

La question de la compétitivité est plus large que la seule analyse des coûts de production. Il faut aussi compter avec la compétitivité hors coût, dite aussi compétitivité hors prix ou compétitivité structurelle. Elle désigne la capacité des exportateurs à imposer leurs produits indépendamment de leur prix de vente du fait de leur qualité réelle ou perçue par les clients, de leur adaptation à une demande de variété ou encore de leur contenu technologique. Ce type de compétitivité demande du temps pour se construire car elle repose sur la perception de l'offre par les clients, perception qui elle-même se bâtit sur le long terme en fonction de la satisfaction procurée dans le passé. Elle nécessite donc des investissements élevés et permanents pour maintenir et développer la spécificité de l'offre.

On croit souvent que la compétitivité coût et la compétitivité hors coût sont deux choses bien distinctes. En réalité, c'est inexact et l'exemple de la France le montre clairement.

Le fait de détenir une bonne compétitivité hors coût accorde aux exportateurs un avantage déterminant qui se mesure par une sensibilité de la demande aux prix et donc aux coûts de production plus faibles. Lorsque l'industrie exportatrice est spécialisée dans des produits de haut de gamme ou à fort contenu technologique, ce sont à la fois les prix et les coûts de production élevés qui se trouvent justifiés. En revanche, lorsque le niveau de gamme des produits industriels et leur contenu technologique sont faibles, l'élasticité de la demande étrangère au prix est forte et la concurrence des pays à plus faible coût devient dangereuse. Qu'en est-il pour la France ? L'industrie française parvient-elle à justifier ses coûts et donc ses prix par le niveau de gamme de ses produits ?

Les études réalisées sur le niveau de spécialisation des produits français montrent que c'est trop rarement le cas. En dehors de quelques secteurs comme l'aéronautique, le luxe ou le vin, l'industrie française est plutôt positionnée sur le moyen de gamme. Ainsi, le prix des produits industriels offerts sur les marchés est trop élevé par rapport à leur niveau de gamme et ces derniers sont donc plus facilement substituables à d'autres si leur prix de vente augmente.

La France fait moins bien que l'Allemagne en termes de compétitivité hors prix. Ce positionnement peu avantageux de l'industrie française explique donc les pertes de parts de marché à l'exportation, la plus forte pénétration du marché intérieur et donc une partie de ses déficits commerciaux. Tout se passe comme si la France perdait du terrain par rapport à des pays avancés similaires comme l'Allemagne et se faisait rattraper par des pays à plus bas coût.

Le cumul d'une compétitivité coût dégradée et d'une insuffisante compétitivité hors coût pour un pays avancé comme la France a eu pour effet d'enfermer l'industrie française dans une spirale du déclin. Les prix de vente reflètent à la fois les coûts de production et les comportements de marge. Or, lorsque les coûts de production ne sont pas justifiés par un niveau de gamme élevé, les entreprises exportatrices sont obligées de réduire leurs marges pour espérer sauver leurs débouchés à l'exportation. À court terme, cela réduit la valeur des exportations, et à plus long terme, cela réduit le niveau de rentabilité. C'est la situation de très nombreux secteurs comme le mobilier, l'automobile, l'habillement, le textile, les produits métallurgiques, les équipements électriques, etc. Tous ces secteurs souffrent de la concurrence étrangère et s'affaiblissent progressivement pour deux raisons. La chute de la rentabilité de ces secteurs dissuade d'une part d'y investir et ne procure pas d'autre part aux entreprises de ces secteurs les moyens financiers suffisants pour réussir à monter en gamme. En effet, monter en gamme nécessite de réaliser des investissements importants, tant en innovation qu'en formation de la main-d'œuvre.

## Partie II L'affaiblissement structurel du système productif industriel

### A. Le poids des erreurs de politique économique

La France a connu un rétrécissement de sa base industrielle plus marquée qu'ailleurs dans les autres pays de l'Union européenne au cours de la décennie 2000-2010. Certes, la désindustrialisation est une caractéristique commune aux pays avancés. On en connaît les principales raisons structurelles, gains de productivité rapide dans l'industrie, effet niveau de vie, et certains effets trompe-l'œil, recours de l'industrie à la main-d'œuvre intérimaire et stratégie d'externalisation. Mais, il n'en demeure pas moins que l'industrie française pèse moins dans le PIB que dans tous les autres pays de l'Union. En 2010, la moyenne de la zone euro s'établit à 18,6 % du PIB, soit 6 points au-dessus de la France. À moins de 12 % de la valeur ajoutée aujourd'hui, l'industrie française pèse d'un poids plus faible dans l'économie du pays qu'au Royaume-Uni, pays réputé pour avoir le choix des services, notamment financiers.

Entre 2000 et 2010, le poids de l'industrie a baissé de 5,2 points passant de 17,8 % du PIB à seulement 12,6 % (source Eurostat). Ce n'est certes

pas la plus forte baisse, mais l'Allemagne, l'Autriche, la Suède ou encore les Pays-Bas résistent bien davantage.

Dans sa synthèse des causes de la désindustrialisation sur la période 1980-2007, Lilas Demmou impute à la concurrence étrangère 45 % de la perte d'emploi dans l'industrie.

Comment en est-on arrivé là ? Les explications ne sont pas si simples, mais deux thèses principales sont souvent avancées, un effet polarisation de l'industrie au sein de la zone euro et une erreur de politique économique.

La zone euro visait à parachever le grand marché intérieur en permettant son approfondissement ainsi qu'une meilleure allocation du capital entre les pays membres de la monnaie unique. Deux thèses s'opposaient à ce sujet. Les uns défendaient la thèse du rattrapage économique et d'une homogénéisation de la zone, les capitaux se dirigeant vers les pays les moins avancés de la zone euro pour profiter d'une rentabilité relative plus forte. Les autres comme Krugman mettaient en avant une tendance au renforcement des phénomènes d'agglomération à l'origine d'une hétérogénéité croissante de la zone euro. C'est bien ce dernier scénario qui l'a emporté à ce jour. Les pays du Sud de la zone ont peu à peu perdu de leur substance industrielle pour se spécialiser dans les services et la construction, tandis que les pays du Nord qui bénéficiaient d'un avantage initial se renforçaient. Il est alors clair que l'Allemagne a largement profité de la création de la zone euro pour renforcer son tissu industriel et sa capacité d'exportation dans les autres pays de la zone, au moins jusqu'à la crise de la dette souveraine. La question posée dans ce cadre d'analyse est simple. La France est-elle un pays du Sud ou un pays du Nord ?

Géographiquement, la France, située au cœur de l'Europe, n'est ni l'un ni l'autre. Mais au plan économique, elle aurait dû profiter de cette localisation au cœur de l'Europe et de son vaste marché intérieur pour se renforcer. Il n'en a rien été pourtant et l'affaiblissement a été puissant comme on l'a vu. L'explication est à chercher dans les erreurs de politique économique. Une politique économique vise à atteindre certains objectifs macroéconomiques en utilisant des instruments appropriés. De façon usuelle, on distingue ainsi les politiques de la demande et les politiques de l'offre, mais également les politiques conjoncturelles des politiques structurelles. Pour de nombreux auteurs, les gouvernements successifs des années 1990 aux années 2000 auraient tous opté pour une politique de soutien continu à la demande pour répondre aux problèmes de croissance et d'emploi. Mais dans le cadre de l'appartenance à une zone monétaire, cette façon de répondre aux problèmes de faible croissance et d'emploi est une erreur majeure, puisqu'il est exclu de dévaluer pour restaurer la compétitivité prix. Or, depuis 1995, la politique économique a privilégié le soutien à la demande au détriment du soutien à l'appareil productif. Ainsi, la France est le seul pays de la zone où le partage de la valeur ajoutée est resté favorable aux salariés et où les salaires réels ont progressé plus vite que la productivité du travail. Il en a résulté un affaiblissement structurel de la capacité d'offre de l'économie au moment même où l'Allemagne mettait en œuvre une politique de l'offre (réformes Hartz du marché du travail, baisse des cotisations sur le travail, accord de modération salariale, création d'une TVA sociale, etc.). Certes, cette politique a dans un premier temps affaibli la demande intérieure de consommation, mais a contribué au fort redressement de la compétitivité des entreprises allemandes qui avait été mise à mal à la suite du choc de

<https://vertuprepas.com/>

la réunification. À l'époque, l'Allemagne était considérée comme le grand malade de l'Europe ! Depuis, on s'est ce qu'il est advenu. L'Allemagne accumule les excédents commerciaux, le taux de chômage est au plus bas et les salaires augmentent beaucoup plus vite qu'en France.

Faute d'avoir mis en œuvre une vigoureuse politique de l'offre, la France se serait donc affaiblie par rapport à son principal partenaire et la demande intérieure serait de moins en moins couverte par la production industrielle nationale.

## B. Le rétrécissement de la base industrielle exportatrice

Le tissu industriel est en France caractérisé par, d'un côté la coexistence de grands groupes multinationaux et de l'autre une multitude de petites entreprises de moins de 10 salariés. Au centre, les PME de croissance et autres entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont en nombre insuffisant. Les exportations françaises sont le fait d'un nombre de plus en plus restreint d'entreprises. Le nombre des entreprises exportatrices a en effet fortement baissé en passant de 130 000 à environ au début des années 2000 à environ 100 000 aujourd'hui. En comparaison, on en compte 350 000 en Allemagne et 200 000 en Italie.

La concentration des exportations sur un nombre restreint de très grandes entreprises est également de plus en plus forte. La part des 1 000 premiers exportateurs en France est de 74 % du total des exportations contre 50 % en Allemagne. À l'inverse, la part des PME exportatrices dans le chiffre d'affaires à l'export n'est que de 16 %. Les grandes entreprises ont donc un poids considérable dans l'économie française et leur stratégie très extravertie n'est pas sans conséquence sur le déficit commercial. Elles ont en effet adopté une stratégie d'investissements directs à l'étranger aux dépens de la production sur le territoire national. Le cas de Renault est de ce point de vue exemplaire. À mesure que le groupe s'internationalisait, la base industrielle nationale se rétrécissait et la filière automobile devenait déficitaire après avoir été un point fort de l'industrie française dans les années 1990. Le tissu productif allemand est caractérisé par l'importance des grosses PME industrielles capables d'exporter et bien ancrées territorialement. La France compte une proportion beaucoup plus élevée de petites entreprises de moins de 10 salariés incapables d'innover et d'exporter et en revanche un faible nombre d'ETI (entreprises comptant entre 250 et 5 000 salariés). Ces dernières seraient deux fois nombreuses qu'en Allemagne, 5 000 unités contre 10 000. Or, ces entreprises jouent un rôle important dans le renouvellement et le dynamisme du tissu industriel à l'exportation.

Enfin, le problème de la France ne vient pas d'une réticence des Français à entreprendre, bien au contraire. Les créations d'entreprises sont nombreuses, même s'il faut relativiser les chiffres depuis la création du statut d'auto-entrepreneur. Le problème est que les PME créées croissent moins que dans d'autres pays, particulièrement comparativement aux États-Unis ou l'Allemagne. Ainsi, au bout de cinq ou sept ans d'existence, elles comptent sensiblement le même nombre d'emplois que lors de leur création quant aux États-Unis, les effectifs employés auront plus que doublé.

Et lorsqu'elles parviennent à croître, elles disparaissent prématurément en se faisant absorber par de grands groupes. Or cette absorption, loin de concourir à améliorer leurs performances à l'international, tend plutôt à les fragiliser.

<https://vertuprepas.com/>

## Conclusion

La dégradation de la balance commerciale française s'explique par des raisons structurelles. Tout d'abord, la France cumule des problèmes de compétitivité coût et hors coût. Les biens industriels ont des coûts trop élevés compte tenu de leur niveau de gamme si bien que les marges sont laminées par la concurrence étrangère. Faute de moyens propres et de soutien public, l'industrie française a donc été incapable de réussir à monter en gamme. D'autres facteurs ont joué un rôle comme le faible nombre d'exportateurs, la faiblesse du tissu industriel, mais également le fait que les pouvoirs publics ont tardé à prendre la mesure du danger généré par la désindustrialisation dont le déficit commercial n'est au fond que le symptôme. Pourtant, depuis 2012, les pouvoirs publics ont infléchi l'orientation de la politique économique en soutenant une politique de l'offre. Plusieurs mesures marquent ce revirement de politique économique, le GICE (effectif à partir de 2013), le pacte de responsabilité (2014), une première réforme du marché du travail (loi relative au travail en août 2016) suivie des ordonnances de réforme du code du travail en 2017, puis la baisse de la fiscalité du capital financier (baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, taxation des revenus financiers réduite à 30 %, suppression de l'ISF sur les actifs financiers et création de l'impôt sur la fortune immobilière). Les résultats se font attendre ce qui est normal pour des réformes structurelles. À court terme, on peut s'attendre à un nouveau creusement du déficit commercial suite au soutien substantiel apporté à la demande dans le contexte de la crise des Gilets jaunes. Reste à savoir si l'orientation en faveur de l'offre pourra être maintenue. Elle est la seule permettant à la France de renouer avec une situation proche de l'équilibre commercial.

## CORRIGÉ

Par Pascal Simon-Doutreluingne, professeur en CPGE au lycée René Cassin, à Strasbourg.

## PREMIÈRE PARTIE : MISE EN SITUATION JURIDIQUE

Remarques préliminaires :

*Les compétences recherchées devaient être :*

- une restitution précise des connaissances théoriques ;
- un respect de la forme de la réponse (syllogisme).

*Il était donc indispensable d'utiliser la démarche du syllogisme pour répondre aux différentes demandes :*

- Réponses justifiées en fait (travail de qualification des faits : compréhension et analyse du contexte en déterminant la pertinence des faits par rapport à la recherche de solution) ;
- Réponses justifiées en droit (connaître et maîtriser son cours pour identifier quelle règle de droit est nécessaire à la solution proposée).

### Éléments de correction

Remarques liminaires :

La formulation du sujet ESSEC confirme la ligne de rédaction : un questionnement classique faisait la part belle aux mêmes thématiques que l'épreuve précédente : la réforme de 2016 du droit des obligations ; la qualification d'une clause abusive.

### 1<sup>re</sup> partie : cas pratique

#### 1<sup>re</sup> situation

##### Les faits

Un fort mistral décroche des tuiles d'un toit qui endommagent un véhicule automobile en contrebas. Les dégâts matériels sont importants car ils concernent le véhicule en lui-même et les objets, dont certains de valeur, qu'il contenait.

##### Le problème juridique et les points de droit

Il s'agit ici d'envisager la responsabilité civile extracontractuelle du fait des choses (article 1242 du code civil) et ses conditions d'application : une responsabilité de plein droit qui s'applique dès lors que 4 conditions sont réunies (le dommage causé activement par une chose dont on a la garde). La cause étrangère soit la force majeure, soit le fait de la victime (pour ne reprendre que les cas envisageables ici) peuvent exonérer le gardien de la chose.

##### La solution (proposition)

La réponse devra donc évoquer cette éventualité : le propriétaire du bâtiment (gardien présumé) dont les tuiles ont causé le dommage matériel devra donc argumenter soit sur la force majeure, un coup de vent imprévisible et surtout irrésistible pour tenter de s'exonérer totalement. À défaut, il pourra tenter d'évoquer partiellement le fait de la victime en arguant du fait que des objets

d'importance ne devaient pas être stockés dans un véhicule stationné en pleine rue (fait de la victime) pour s'exonérer partiellement.

## **2<sup>e</sup> situation**

### **Les faits**

Dans le cadre de son activité commerciale, son fournisseur de matériel, dans le cadre d'un contrat pluriannuel, n'exécute plus son obligation d'approvisionnement arguant d'une augmentation importante de ses coûts et souhaite renégocier les termes du contrat.

### **Le problème juridique et les points de droit**

Il s'agit ici de déterminer les conditions pour une modification unilatérale des conditions d'application d'un contrat et d'éventuellement qualifier une rupture brutale du contrat.

La solution tenait dans l'article 1195 du code civil issu de la réforme de 2016, exception à l'article 1134 du même code.

Cette innovation importante introduisait la théorie de l'imprévision : « *Si un changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat rend l'exécution excessivement onéreuse pour une partie qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque, celle-ci peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant. Elle continue à exécuter ses obligations durant la renégociation. En cas de refus ou d'échec de la renégociation, les parties peuvent convenir de la résolution du contrat, à la date et aux conditions qu'elles déterminent, ou demander d'un commun accord au juge de procéder à son adaptation. À défaut d'accord dans un délai raisonnable, le juge peut, à la demande d'une partie, réviser le contrat ou y mettre fin, à la date et aux conditions qu'il fixe.* »

### **La solution (proposition)**

On peut donc tout à fait indiquer la CFPC puisse entamer la procédure de renégociation du contrat en se basant sur les éléments de faits (instabilité politique dans le pays d'approvisionnement de son fournisseur, le prix du fournisseur augmentant d'environ 30 %.)

## **3<sup>e</sup> situation**

### **Les faits**

La société commercialise sa production sur internet (vente à distance) pour développer sa clientèle de consommateurs. Deux clauses sont insérées dans les conditions générales de vente. Elles excluent la responsabilité de la société CFPC et les possibilités de recours contentieux.

### **Le problème juridique et les points de droit**

Les clauses, d'une part, exonératoires de responsabilité en tant qu'elles écartent toute possibilité d'un recours contre un éventuel préjudice lié à l'utilisation du bien et, d'autre part, excluant la possibilité d'indemnisation en cas de non-respect d'une obligation contractuelle fondamentale (obligation de délivrance) seront jugées réputées nulles et non écrites, par application de l'article art. L 132-1 du code de la consommation.

### **La solution (proposition)**

La qualification du contrat ne posait pas de problème complexe : un contrat de vente entre un particulier et un professionnel constitue un contrat de consommation.

Le contrat de vente est maintenu par ailleurs et l'inexécution du contrat pourra entraîner une action en réparation (exécution forcée ou résolution assortie de dommages et intérêts le cas échéant).

## **SECONDE PARTIE : VEILLE JURIDIQUE**

La formulation très générale de la question de veille juridique permet une réponse la plus complète possible : quels sont les moyens juridiques mis en œuvre pour sanctionner la responsabilité contractuelle ?

La loi de novembre 2018 sur l'Avenir professionnel et la lutte contre le détachement illégal de salarié, la sanction de la société Bouygues par la CNIL en mars 2018 à propos des données des clients B&You ou l'affaire Take it easy (l'arrêt n°1737 de la Chambre sociale du 28 novembre 2018) pouvaient utilement servir à répondre de manière structurée à cette question.

La sanction a deux acceptations (Larousse), plus particulièrement pertinente dans notre cadre de veille juridique : soit un acte par lequel un usage, un événement, une action sont entérinés, reçoivent une sorte de validité, soit la mesure répressive infligée par une autorité pour l'inexécution d'un ordre, l'inobservation d'un règlement, d'une loi.

Dès lors, que l'ont entérine ou que l'on réprime les objectifs sont d'informer et prévenir (I) et de réparer (II).

À partir de ce plan, le candidat devait pouvoir nourrir son développement par des exemples précis, notamment ceux cités plus hauts.